

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 30 délégués (28 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 08 Mars 2022	Abstention : 0

### Membres présents:

**Titulaires:** Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

**Suppléants votants:** Mme Loiseau Patricia pour Mme Picard Florence, Mr Boyot Jacques pour Mr Verhulst Eric.

**Membres absents excusés :** Mr Arnefaux Alain, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Hubier Maxime, Mr Mangin Eric, Mr Moysse Dominique, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves.

**Membres absents:** Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Dominique Cantot

### **Objet : Réalisation d'un contrat de prêt « Aqua Prêt » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations N°20220301**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3, relatif au recours à l'emprunt,
- Vu les opérations d'investissements inscrites au schéma directeur d'eau potable de l'USESA sur la période 2022-2025, adopté par le comité syndical en séance du 12 mars 2020,
- Attendu que par délibération en date du 15 Février 2022, le comité syndical a décidé la réalisation d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 €, nécessaire au financement des investissements suivants :

Plan de financement			
	Interconnexion Château/Tardenois	Construction station de la Plaine	Total opérations
<b>DEPENSES</b>			
Montant travaux TTC	4 899 600,00 €	2 490 000,00 €	7 389 600 €
<b>RECETTES</b>			
Remboursement TVA	816 600,00 €	415 000,00 €	1 231 600 €
Subventions AESN	1 448 530,00 €	852 400,00 €	2 300 930 €
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	2 634 470,00 €	1 222 600,00 €	<b>3 857 070€</b>
		Recours à l'emprunt.....	<b>2 000 000 €</b>

- Entendu les résultats de la consultation lancée auprès des établissements bancaires,

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2022

**DECIDENT** après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER la réalisation d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 €,

- D'AUTORISER le Président à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant de 2 000 000 € (deux millions d'euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

✓ Ligne du Prêt : PSPL Prêt au Secteur Public Local – AQUA PRET

✓ Montant : 2 000 000 euros

✓ Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois

✓ Durée d'amortissement : 15 ans

✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle

✓ Taux d'intérêt annuel fixe : 1.16 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.73% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

✓ Amortissement : Déduit (échéances constantes)

✓ Typologie Gissler : 1A

✓ Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant de prêt

- D'AUTORISER le Président à la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Président de l'USESA, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt, la ou les demandes de réalisation de fonds, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement insérées au contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220315-20220301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/03/2022

